

## L'EXPÉRIENCE AUTRICHIENNE

L'Autriche a ratifié la Convention de Faro en 2015 et s'est ensuite employée activement à identifier des initiatives et des communautés patrimoniales et à coopérer avec elles, dans le droit fil des principes de la Convention. La sensibilisation aux initiatives patrimoniales de la société civile et leur cartographie représentant les premières étapes de cette mise en œuvre, l'expérience autrichienne illustre, de manière exemplaire, la manière de mettre en œuvre la Convention.

Cette expérience suggère les étapes suivantes :

### ***Étape 1 : désignation d'un institut en mesure de réaliser une étude***

La Chancellerie fédérale de la République d'Autriche a chargé l'*Österreichische Kulturdocumentation internationale archiv für Kulturanalysen* – un institut consacré à la recherche culturelle appliquée et à la documentation culturelle – d'effectuer une étude préliminaire qui décrit et résume le contenu principal et les objectifs de la Convention de Faro.

### ***Étape 2 : analyse de la situation actuelle***

L'institut a analysé le rôle et l'importance de la Convention de Faro dans le contexte européen et international. L'étude/la cartographie visait à répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce que la Convention de Faro ? Quel est l'objectif visé par la Convention ? Quels sont les objectifs poursuivis par le Conseil de l'Europe ? Quelle est la situation en Autriche ?

Les mesures et activités actuelles ont été étudiées sous l'angle de l'importance du patrimoine culturel pour la société autrichienne et des exemples de bonnes pratiques ont été décrits.

### ***Étape 3 : sélection de bonnes pratiques en conformité avec la Convention de Faro***

La cartographie des institutions impliquées et des parties prenantes aux niveaux local, régional et national a permis de repérer six exemples de bonnes pratiques. Ces exemples d'initiatives de la société civile ont illustré certaines activités préliminaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Faro en Autriche.

### ***Étape 4 : organisation d'un atelier consacré à la valeur du patrimoine culturel pour la société***

En collaboration avec l'*Österreichische Kulturdocumentation*, la Chancellerie fédérale a organisé un atelier consacré à la valeur du patrimoine culturel pour la société, qui était destiné aux parties prenantes intéressées dans les ministères concernés, aux États fédérés, aux artistes, membres des ONG et groupes d'intérêts ainsi qu'à des spécialistes des arts, de la culture et du patrimoine. L'atelier a servi de point de départ aux autres étapes de la mise en œuvre et ses résultats et recommandations ont été intégrés à l'étude.

### ***Étape 5 : mesures de suivi***

Les projets autrichiens de l'étude ont permis d'illustrer l'importance du patrimoine culturel en tant que ressource pour la diversité culturelle, la durabilité, l'art contemporain et la numérisation. Il a été recommandé d'élaborer d'autres mesures structurelles et des projets afin de faire progresser la mise en œuvre de la Convention de Faro. Des ateliers de suivi des progrès doivent être programmés.

***Étape 6 : mise en réseau***

Des bonnes pratiques ont été identifiées et présentées lors des réunions plénières du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).